

MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI DU PAYS DE MONTSALVY AVEC LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC AGROTOURISTIQUE SUR LA COMMUNE DE JUNHAC

**Communauté de Communes de la Châtaigneraie
Cantalienne (15)
Pays de Montsalvy**

COMPTE-RENDU DE REUNION

Réunion d'Examen conjoint

Date : 02-10-2023

Département du Cantal

PRESENTS	COORDONNEES
<p>Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne</p> <p>M. Michel Teyssedou, président</p> <p>M. Christian Montin, maire de Marcolès, vice-président, président de l'AMF15</p> <p>M. Michel Canches, vice-président à l'urbanisme</p> <p>M. Christian Guy, maire de Junhac</p> <p>M. Philippe Gras, DGS M. Marc Sizabuire, Service urbanisme</p>	<p>Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne</p> <p>Hôtel de ville 15 220 Saint-Mamet-la-Salvetat Tél : 04.71.49.33.30 Courriels : p.gras@chataigneraie15.fr m.sizabuire@chataigneraie15.fr</p>
<p>Direction départementale des territoires (DDT) Mme Dominique Delannes Mme Anaïs Wagner</p>	<p>22, rue du 139^{ème} Régiment d'Infanterie 15000 Aurillac Tél. : 04.63.27.66.93 Courriels : dominique.delannes@cantal.gouv.fr anais.wagner@cantal.gouv.fr</p>
<p>Chambre d'agriculture M. Yann Rolland</p>	<p>Tél.: 04 71 45 55 54 Courriel : yann.rolland@cantal.chambagri.fr</p>
<p>Equipe Urbanistes M. Cyrille BONNET Architecte Urbaniste</p>	<p>8, rue d'Athènes 12000 RODEZ Tél. : 05.65.73.12.76 Port. : 06.66.34.36.77 Courriel : cyrille.bonnet@hotmail.com</p>

Présentation du dossier

M. Bonnet présente le dossier en mettant en avant le caractère global du projet et ce que la centrale agrivoltaïque allait permettre au niveau économique et touristique.

Interventions

M. Guy, maire de Junhac, connaît les porteurs de projets et précise certains points : l'objectif est d'agrandir le parc des daims, développer l'activité touristique et remettre à niveau la ferme auberge existante qui devrait s'arrêter si le projet ne se faisait pas.

La famille qui porte le projet a besoin de la centrale photovoltaïque pour développer une dimension touristique (augmentation du nombre de visiteurs, mise en place de lodges, réhabilitation de la ferme auberge). Elle a l'intention d'investir 2 M € dans le projet touristique.

M. Rolland indique que la chambre d'agriculture a la même position que pour d'autres projets du secteur (Nieudan, Saint Santin) avec un refus de principe dans l'attente de décrets d'application de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il relève l'absence d'une réflexion pour une planification globale sur ce thème.

M. Rolland s'interroge également sur le devenir dans le temps du site et, pour la partie agricole, sur le bien-être animal. Si le projet s'envisage comme « expérimental » (pas de projet similaire connu avec des daims), l'échelle ne relève plus pour lui de cet aspect « expérimental ».

La valeur agronomique des sols est à prendre en compte dans la mesure où elle est suffisamment élevée pour faire des cultures plutôt que de l'élevage.

M. Canches regrette le blocage systématique des projets par la chambre d'agriculture.

M. Montin estime que le projet est suffisamment bordé :

- la qualité des sols est faible
 - la centrale photovoltaïque est intégrée dans un véritable projet global
- L'intérêt économique pour la commune est évident.

Mme Wagner précise que la loi n'est pas applicable en l'état.

La DDT relève un certain nombre de manques dans l'argumentaire de la DPMEC :

- Reprendre les critères définis par la jurisprudence (superficie, emprise, qualité des sols, impact) quant à la compatibilité du projet avec l'activité agricole
- L'intérêt général, notamment local, est insuffisamment démontré : pourquoi le projet se fait-il à cet endroit ? Ne peut-il pas être mieux localisé ailleurs ?
- Le lien avec les autres activités présentes est à préciser, le fait de mettre en avant le projet dans sa globalité avec la dimension touristique etc... est de nature à améliorer son appréciation
- Loi Montagne : d'autres terrains sont à mettre en parallèle pour justifier du choix de ce site spécifique. M. Gras indique à quel point ce raisonnement est théorique puisque l'on peut facilement choisir d'autres sites artificiellement pour les présenter de façon moins valorisante que le site choisi

L'acceptation locale doit aussi être évoquée.

Aspect technique : clarifier les surfaces, il y a des contradictions.

La DDT doit également diffuser une charte pour les centrales photovoltaïques.

M. Gras propose que la commune indique ce site comme un « lieu d'accélération ».

M. Teyssedou signale que les projets à 2M€ sont rares sur le territoire et sont, compte tenu du niveau d'investissement réalisé, de fait, d'intérêt collectif.

Un échange se fait autour de l'adéquation entre le besoin et la ressource en eau. Les avis divergent sur la disponibilité de la ressource (réseau saturé pour la DDT, excédentaire pour M. Guy). Des précisions devront être apportées dans le dossier en confrontant les différents besoins (abreuvement, projet touristique) à la ressource présente.

Un flou entoure le projet touristique : les lodges prévus sont en-dehors du site de la centrale et donc hors procédure. Il serait intéressant de clarifier cet aspect du projet et de savoir quelle procédure il pourrait être nécessaire de faire pour rendre possible leur installation. Mme Wagner alerte sur la possibilité qu'il faille l'envisager comme une UTN.

Conclusion :

- . le BE Bonnet met à jour le dossier en fonction des remarques des intervenants. Une meilleure mise en avant de la dimension touristique et du caractère d'intérêt collectif permettrait d'améliorer le projet en le voyant différemment que comme une simple opération financière profitable uniquement pour les porteurs de projet.
- . le projet sera suspendu dans l'attente des décrets d'application qui pourront faire que la chambre d'agriculture pourra se prononcer plus favorablement.

Sujet : [INTERNET] PLUi du Pays de Montsalvy - MEC projet photovoltaïque Junhac - Réunion d'examen conjoint des PPA - Convocation

De : > m.sizabuire (par Internet) <m.sizabuire@chataigneraie15.fr>

Date : 29/08/2023 14:45

Pour : "CHARTOIRE Julien" <jchartoire@cantal.fr>, "CIPIERE Marie" <mcipiere@cantal.cci.fr>, <dominique.delannes@cantal.gouv.fr>, "GIBERT-PACAUT Isabelle" <isabelle.gibert-pacault@cnpf.fr>, <patrick.joulie@culture.gouv.fr>, "PRAT Didier" <d.prat@inao.gouv.fr>, Région Urba <urbanisme@auvergnerhonealpes.fr>, "RIGAL Sonia" <sonia.rigal@cma-cantal.fr>, WAGNER Anaïs <anais.wagner@cantal.gouv.fr>, <yann.rolland@cantal.chambagri.fr>

Copie à : "Philippe Gras" <p.gras@chataigneraie15.fr>, "GUY Christian" <guychristian15@orange.fr>, <mairiejunhac@wanadoo.fr>, "CANCHES Michel" <michel.canches@orange.fr>, "Cyrille Bonnet" <cyrille.bonnet@hotmail.com>

Bonjour,

Dans le cadre du projet de mise en compatibilité du PLUi du Pays de Montsalvy avec le projet d'aménagement d'un parc agrotouristique photovoltaïque sur la commune de Junhac, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion d'examen conjoint des PPA qui se déroulera le **Lundi 2 octobre, à 10h, à la Maison France Services de St-Mamet.**

Dans cette optique, vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le dossier :

<http://gofile.me/4ZtXm/QJLjrbRV>

Restant à votre disposition,
Bien cordialement.

